J'AI UN PROJET, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous devez prendre connaissance du règlement écrit (les dispositions générales ainsi que les chapitres dédiés à votre zone).

1. Se rendre sur le Géoportail de l'Urbanisme : *recherche par une adresse, une ville...*
   - *Ensemble des pièces écrites*
   - *Règlements*
2. Repérer la zone où se situe mon terrain et les règles qui s'y appliquent.
   Consulter les documents 5.1 et TOME 4
3. Vérifier qu'il n'y a pas de contraintes spécifiques sur mon terrain :
   - Un élément protégé : *document 5.2*
   - Des risques naturels : *document 5.3*
   - Présence d'une servitude : *document 6.1.3*

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

QUI CONTACTER ?

Pour plus de renseignements ou pour effectuer un dépôt papier, votre mairie reste l'interlocuteur principal.

Pour déposer votre demande **dématérialisée**, vous pouvez contacter le service autorisation du droit des sols du PETR Sud-Manche - Baie du Mont-Saint-Michel.

www.petr-baiemontsaintmichel.fr

À noter que le maire de votre commune conserve la responsabilité de l'avis final.

VILLEDIEU INTERCOM

QUELLES DÉMARCHES POUR MON PROJET D'URBANISME ?

QUELLE(S) AUTORISATION(S) POUR MES TRAVAUX ?

VILLEDIEU INTERCOM

Je modifie l'aspect extérieur :

- Cheminée : DP
- Fenêtre, fenêtre de toit, porte, volet, garde-corps : DP
- Façade, isolation, ravalement, bardage : DP
- Panneaux photovoltaïques : DP
- Portail et clôture : DP
- Bloc pompe à chaleur ou climatisation : DP
- Toit :
  modification du toit : DP
  remplacement à l'identique : X
  remplacement à l'identique secteur **ABF*** : DP

Je construis une terrasse non couverte :

Sans surélévation : X
Sans surélévation secteur **ABF*** : DP
Surélevée < 40m² : DP
Surélevée > 40m² : PC

Je construis une annexe :

- Abris de jardin, cabane, appentis Carport, garage indépendant, pergola
  < 5m² : X
  de 5m² à 20m² : DP
  > 20m² : PC

J'installe une serre :

< 5m² : X
secteur **ABF*** : DP
< 2000m² : DP

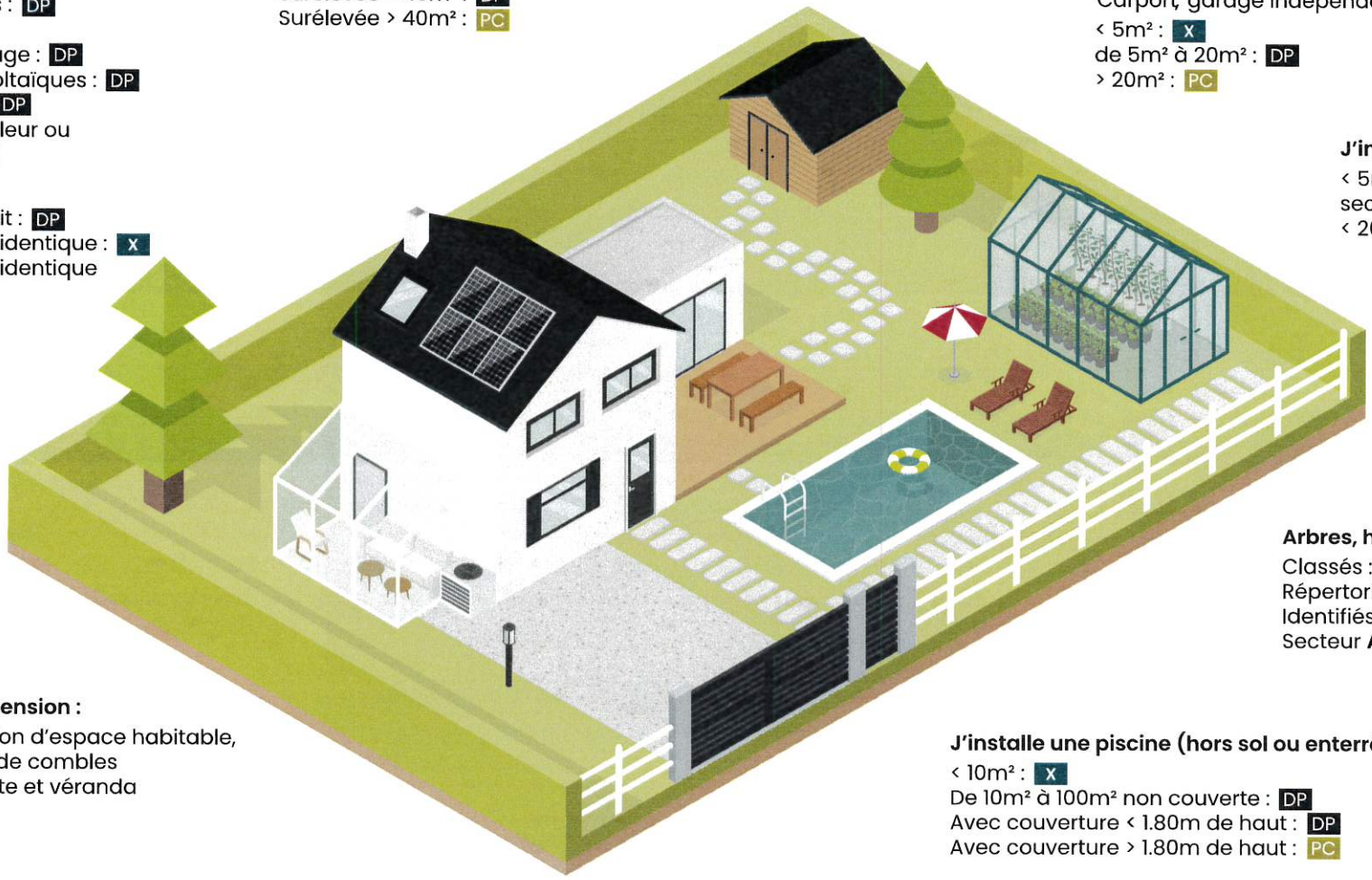

Arbres, haies, talus :

Classés : DP
Répertoriés : DP
Identifiés : X
Secteur **ABF*** : DP

Je construis une extension :

- Extension, création d'espace habitable, aménagement de combles
  Terrasse couverte et véranda
  < 40m² : DP
  > 40m² : PC

J'installe une piscine (hors sol ou enterrée) :

< 10m² : X
De 10m² à 100m² non couverte : DP
Avec couverture < 1.80m de haut : DP
Avec couverture > 1.80m de haut : PC

DP : Déclaration Préalable — PC : Permis de Construire — ***ABF** : Architecte des Bâtiments de France — **X** : aucune autorisation nécéssaire